



FDPC MÉDITERRANÉE

**FORMATION CONTINUE
DES ORTHOPHONISTES DE LA RÉGION
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR CORSE**

PROGRAMME

2023



Déclaration d'activité : 93840386784
Datadock: 0045958

► *FDPC Méditerranée*, l'organisme de formation continue du Syndicat des Orthophonistes de la Région Provence Alpes Côte d'Azur Corse (SDORPACAC) a le plaisir de vous présenter son programme de formation continue 2023.

Après une période sanitaire compliquée pour les stagiaires comme pour nous, l'année 2022 nous a permis de former malgré tout 330 stagiaires, soit 75% de remplissage, et l'année 2023 s'annonce active!

► *FDPC Méditerranée* est référencé *ODPC*, et est certifié *QUALIOPPI*, l'ensemble des formations du programme est éligible FIF PL. Une nouvelle période triennale pour l'ANDPC a commencé en 2023, et avec elle, paraissent de nouvelles orientations prioritaires nous permettant de soumettre une demande de financement auprès de l'ANDPC pour chaque formation comme chaque année.

Les conditions sanitaires actuelles nous permettent de reproposer des formations en format présentiel, ainsi le format en classe virtuelle ne sera mis en place qu'en cas de nécessité absolue.

ATTENTION! 3 étapes pour vous inscrire :

1- Renvoyer le bulletin d'inscription **PAR MAIL À L'ADRESSE MAIL ADAPTÉE À LA FORMATION CHOISIE** (sans les chèques)



2- Attendre la convention (vérifier dans les spams ou indésirables)



3- La renvoyer **intégralement** signée, en format PDF, **sous 15 jours** (toujours À L'ADRESSE MAIL ADAPTÉE À LA FORMATION CHOISIE)
+ envoi postal des chèques en indiquant au dos le numéro de la formation
(attention: adresse postale différente selon les formations).

Sans retour de la convention sous 2 semaines, votre demande sera annulée.

► **Encaissement des chèques:**

1/Acompte encaissé avant le début du stage concerné

2/Solde encaissé le jour du début de la formation.

3/Chèques de caution DPC non encaissés, conservés jusqu'à ce que les obligations DPC soient remplies et que l'ANDPC ait procédé au règlement.

► **Important:** le retour de la convention signée **vous engage:**

-à participer à l'**intégralité** de la formation,

-à **en respecter les horaires**,

En cas de **désistement, d'arrivée tardive ou de départ anticipé**, l'intégralité du montant de l'inscription pourra être retenue (cf article 5 de la convention) et l'attestation de présence mise en conformité.

► Les documents administratifs et pédagogiques sont transmis **uniquement par mail** (convention de stage, règlement intérieur, programme, attestations...). Vérifiez dans les spams ou courriers indésirables.

A très bientôt lors de vos formations,

L'équipe de formation continue *FDPC Méditerranée* (2A/2B/04/05/06/13/83/84)

Magali MOQUEREAU-KLINGLER, Présidente

TROUBLE DES SONS DE LA PAROLE: DÉMARCHE DIAGNOSTIQUE, ÉVALUATIONS CLINIQUES ET INTERVENTION

Module 1

Maud CLAIR-BONAIMÉ, Orthophoniste

Formation sur 2 jours soit 14 heures :

Date 29 et 30 Septembre 2023

Horaires : 9h00 – 12h30 / 14h00 – 17h30

Lieu : Gap (accessibilité PMR)

Nombre de participants : 25

Public/Prérequis: Certificat de Capacité d'Orthophonie ou diplôme équivalent reconnu

+Inscription obligatoire au module 2

Prix : individuel : 390 euros - établissement : 450 euros

Prix DPC : 532 euros

Contact inscriptions/renseignements: formation.sdo0405@gmail.com

Sandrine FONCK

13

RÉSUMÉ

Cette formation peut répondre à vos besoins si :

- vous travaillez avec une patientèle pédiatrique,
- vous souhaitez améliorer votre expertise dans la prise en soin des patients présentant un Trouble des Sons de la parole (bilan, épreuves, intervention),
- vous avez suivi le parcours e-learning sur les TSP et que vous souhaitez aller plus loin.

OBJECTIFS

- Prendre en compte les valeurs et préférences du patient.
- Connaître la complémentarité des épreuves normalisées et critériées.
- Construire un projet thérapeutique.
- Définir des moyens d'intervention.
- Évaluer l'efficacité de son intervention.
- Construire / choisir une intervention adaptée.

Pour atteindre ces objectifs pédagogiques :

- Nous définirons l'Evidence-Based Practice (EBP) et la Practice Based-Evidence (PBE) qui sera en filigrane dans tout le déroulé de la formation.
- Nous aborderons le pilier patient : comment prendre en compte ses besoins, ses valeurs, ses préférences, comment aller vers une prise de décision partagée ?
- Nous ferons un état des lieux des épreuves normalisées existantes dans le domaine de la phonologie et en développerons une analyse critique afin d'en avoir une juste utilité.
- Nous proposerons des épreuves critériées afin d'affiner les analyses, et notamment nous utiliserons des corpus de langage.
- Nous nous questionnerons sur le projet thérapeutique : son intérêt, ce qu'il doit contenir, comment obtenir les informations importantes ...
- Nous verrons comment définir des moyens d'intervention dans le cadre des Troubles de Sons de la Parole.

- Nous définirons les mesures d'efficacité pré/post (lignes de base), et apprendrons par des ateliers à les construire, les ajuster et les interpréter.
- Nous présenterons 4 interventions différentes : Métaphon, IPA (Gillon & McNeill), Dyspraxia programma, oppositions multiples.
- Nous reprendrons ces éléments au fur et à mesure pour les patients des participants

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Les moyens mis à disposition pour que les participants fassent le lien avec leur pratique sont les suivants :
- Ateliers réflexifs
- Ateliers de mise en pratique
- Travail en groupe
- Temps de création d'objectifs personnels pour le cas choisi.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES :

- Outils d'appropriation du contenu :
- Vidéo
- Vignettes cliniques
- Atelier et mise en commun avec feedback de la formatrice
- Utilisation de trames créées, à visée pédagogique, pour l'appropriation des connaissances.
- Les stagiaires recevront les PDF des diapositives présentées lors de la formation et permettant la prise de note.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

JOUR 1

Matinée : 9h00-12h30, pause à 10h30

Anamnèse

Besoins, préférences, valeurs et croyances du patient dans les Troubles des Sons de la Parole (TSP)

- Introduction sur l'EBP : présentation des 4 piliers
- Comment les prendre en compte ?
- Atelier de mise en pratique

12h30-14h00 : pause déjeuner

Après-midi : 14h00-17h30, pause à 15h30

Notions de terminologie et facteurs de risque pour les troubles des sons de la parole (ASHA, recommandations de bonne pratiques (HAS), critères DSM 5, Catalise)

Épreuves normalisées : Utilité, rôle et limites

- Atelier sur l'analyse d'un bilan en phonologie.

Épreuves critériées : Utilité, rôle

- Détour vers le développement typique
- Présentation du modèle de Stackhouse & Wells : description et atelier de recherche d'épreuves
- Présentation des bilans phonologiques
- Présentation de données développementales récentes
- Atelier sur l'analyse d'un cas : complémentarité des épreuves normalisées et critériées.

JOUR 2

Matinée : 9h00-12h30, pause à 10h30

Projet thérapeutique

- Atelier

Corpus : Intérêt et pratique

- Code de transcription
- Atelier de transcription

Évaluation dynamique : Utilité, rôle

- Atelier
- Illustration par des cas présentés.

12h30-14h00 : pause déjeuner

Après-midi : 14h00-17h30, pause à 15h30

Mesures d'efficacité pré / post ou lignes de base.

- Qu'est-ce que c'est ?
- Intérêts et limites
- Atelier : analyse des résultats et interprétation

17h30 fin de la première session.

Questionnaires de connaissances pré et post stage et questionnaire de satisfaction